



Midi-Quercy

DOSSIER DE CANDIDATURE PROGRAMME LEADER 2014/2020

« Coopération et anticipation pour un territoire entrepreneurial
et durable »

SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI QUERCY

Résumé de la candidature en 4 pages

12, Rue Marcelin Viguié – BP 82
82800 NEGREPELISSE
Tél : 05 63 24 60 64
Fax: 05 63 24 60 65
pays.midi.quercy@info82.com
www.midi-quercy.fr



Evactions à l'état pur
Escapadas a edat pur

1) Points essentiels du diagnostic :

- A l'est du Tarn et Garonne, un Pays composé de 49 communes, situé entre vallée de l'Aveyron et contreforts du Massif central et structuré en 4 communautés de communes. Un territoire de près de 49 000 habitants, attractif et en croissance démographique, qui doit faire face à des enjeux multiples (vieillesse de la population, conflits d'usages dans l'utilisation des sols, arrivée massive de retraités et de jeunes actifs travaillant dans les agglomérations montalbanaise et toulousaine...). Un patrimoine naturel particulièrement riche marqué à la fois par des éléments reconnus (Sites protégés, Natura 2000, etc...), à la fois par un cadre de vie particulièrement agréable (omniprésence de l'eau, grande diversité des sols et des sous-sols, ressource forestière importante).
- Un patrimoine culturel important (sites classés, patrimoine bâti en terre crue, patrimoine historique à travers les châteaux, bourgs médiévaux et bastides présents sur le territoire), ainsi qu'une offre culturelle riche illustrée par une programmation variée et soutenue sur toute l'année, notamment dans le cadre d'un Schéma culturel de territoire depuis 2008 (accessibilité de la culture ; favoriser la connaissance et l'appropriation du patrimoine et des ressources naturelles du territoire ; soutien à l'émergence de projets culturels territoriaux ; etc)
- Un aménagement de l'espace marqué par la coexistence d'enjeux importants (pression foncière forte notamment en partie ouest du territoire ; influence grandissante de l'aire urbaine de Montauban ; parc de logements mal adapté aux nouveaux besoins...mais une politique de rénovation de l'habitat qui porte ses fruits ; 86% des communes couvertes par un document d'urbanisme ou en passe de l'être ; projet d'élaboration d'un SCOT à l'échelle du Pays Midi-Quercy).
- En matière d'activités économiques : Un territoire traditionnellement agricole aujourd'hui marqué par un essor de l'économie résidentielle. On note également parmi les autres traits saillants de l'économie locale : une structuration de l'agriculture en circuits courts ; un secteur industriel marqué par une majorité de petites structures ; un secteur du commerce et de l'artisanat marqué par le bâtiment et les services ; un secteur sanitaire et social en proie à des difficultés (renouvellement difficile des effectifs, excentration de certains établissements). On constate également un potentiel fort en termes d'économie circulaire (notamment autour de l'énergie, des déchets ou encore de co-produits peu valorisés). Le secteur touristique s'illustre quant à lui par un positionnement géographique privilégié et un accès facile depuis l'extérieur, mais aussi par des transports intérieurs compliqués. On retiendra enfin une organisation de la politique touristique à l'échelle du Pays Midi-Quercy (offices de tourisme), un investissement particulier sur des thématiques transversales comme l'eau et le cyclotourisme, des infrastructures atomisées, saisonnières et de qualité moyenne ainsi qu'une carence en matière de TIC, ...).
- A propos de la demande d'emploi, on constate parmi les nombreux enjeux évoqués que le niveau d'études et de formation est plus faible qu'au niveau régional. La part des publics dits « prioritaires » est quant à elle plus élevée que la moyenne régionale. Il apparaît enfin sur le territoire une précarisation croissante des personnes en difficultés, en dépit d'un PLIE bien positionné par rapport à son public cible.
- Une offre d'équipements et de services relativement importante, avec 7 pôles de services intermédiaires et 7 pôles de proximité. Un taux global de commerces et services par habitant satisfaisant, mais une faible proportion de services appartenant à la gamme supérieure. Une couverture numérique encore insuffisante (zones blanches) qui freine le développement du territoire. Par ailleurs on constate une offre d'accueil petite enfance et jeunesse assez hétérogène sur le territoire.
- Des déplacements importants en direction de l'agglomération Montalbanaise, et une dépendance très forte vis-à-vis de l'automobile (isolement important des personnes non motorisées, absence de réelles alternatives à la voiture individuelle, accentuation de la précarité énergétique des habitants du territoire...).
- La vie sociale est un enjeu fort et d'avenir en Pays Midi-Quercy (diagnostic partagé qui a constaté d'une part l'importance du tissu associatif ainsi qu'un besoin en termes de maintien du lien social, et d'autre part un isolement social particulièrement prononcé chez les familles monoparentales, les personnes âgées et les jeunes). De plus on remarque une absence d'équipement de proximité en matière d'animation de la vie sociale (espace de vie sociale, MJC...).

Enjeux transversaux soulevés par les acteurs du territoire pour le programme Leader 2014-2020, lors de la réunion de concertation du 9 juillet 2014 à Monteils :

- Une demande en termes d'accompagnement, de formation, de valorisation du capital humain
- Une demande de considération et d'implication des populations et des acteurs dans les projets
- Un renforcement des coopérations et des partenariats
- Une action sur l'économie à renforcer (maintien de la base productive, renfort de l'économie touristique, valorisation de l'artisanat, des circuits courts et des services)
- Une meilleure prise en compte du patrimoine et de l'environnement
- Un territoire plus engagé dans la transition énergétique (gestion de l'eau, nouvelles énergies)
- Un rééquilibrage du lien urbain/rural à travers la rénovation et la valorisation des centres bourgs (lieux de services, de commerces, de lien social)
- Une meilleure accessibilité aux services et aux équipements (mobilité, développement des TIC,...)

2) Stratégie retenue par le territoire pour le programme LEADER 2014-2020 :

“Coopération et anticipation pour un territoire entreprenant et durable”

→ Les pivots de la stratégie : Coopération et anticipation

La **coopération** des acteurs du territoire constitue le **premier pivot** de ce scénario. Elle garantit le **maintien d'un dynamisme** et la **capacité de réaction** du territoire. Elle est une **condition** à l'éligibilité des projets. Elle se **formalise** entre les acteurs pour la mise en œuvre du projet, de la convention cadre de partenariat entre plusieurs acteurs à la société coopérative dans sa forme la plus intégrée. La **coopération s'impose** dans le programme LEADER 2014/2020 dans le mécanisme de gestion du projet. La mise en réseau n'est plus une intention difficile à estimer ; elle est un fait qui peut s'évaluer clairement par un **formalisme affiché**.

L'**anticipation** sera le **deuxième pivot** de la stratégie LEADER. Les grands défis environnementaux (**climat – énergie – biodiversité...**), l'**accroissement démographique**, du **vieillessement** et de l'**artificialisation des espaces** seront à prendre en compte dans le programme. En somme, il s'agira de s'interroger pour chacun des projets sur sa **capacité à répondre aux enjeux de demain ou tout du moins y contribuer**.

→ La posture visée : Un territoire entreprenant

Les termes **volontarisme, innovation, dynamisme** caractérisent le territoire et ses acteurs. Les incertitudes grandissantes des recompositions territoriales, la menace du changement climatique, les rigueurs budgétaires, l'individualisme grandissant ne sont plus des situations qui inhibent. L'**impulsion du « faire »** trouve son origine dans une logique proactive où **acteurs publics, acteurs privés, habitants** mobilisent leurs différentes ressources relationnelles, financières et intellectuelles pour soutenir le projet.

Le qualificatif « **entreprenant** » devient donc une posture pouvant s'appliquer à tout type d'acteur et non spécifiquement à l'entreprise privée.

→ La finalité : Un territoire durable

Changement du mode de gouvernance, des modèles d'organisation, diversification des productions, valorisation des ressources culturelles, naturelles, humaines...autant de directions que le programme LEADER viendra soutenir pour **construire un territoire durable**. Ainsi, la **réussite du programme LEADER 2014/2020** sera évaluée du point de vue **environnemental, énergétique, économique et social**. Un ensemble de **critères** sera donc identifié pour **analyser** le bénéfice du programme LEADER et donc des **projets soutenus** dans la **construction d'un territoire DURABLE**.

3) Plan d'objectifs et d'actions prévisionnelles :

AXE N°1 : Renforcer les capacités d'adaptation, d'innovation et de coopération des acteurs et des projets

- Mesure 1 : Connaître, observer, analyser les grandes évolutions du territoire pour mieux les appréhender
- Mesure 2 : Soutenir les initiatives, la création d'outils et de systèmes coopératifs favorisant l'innovation et la mise en réseau des acteurs et des projets.

AXE N°2 : Développer la capacité entrepreneuriale et créative du territoire

- Mesure 3 : Diversifier et développer la capacité productive du territoire
- Mesure 4 : Soutenir le potentiel d'activité lié à l'économie résidentielle

AXE N°3 : Maintenir l'attractivité environnementale, économique et sociale du territoire

- Mesure 5 : Favoriser la mobilité durable et le lien social pour un « bien vivre ensemble » en Midi-Quercy

- Mesure 6 : Valoriser la qualité territoriale et les ressources patrimoniales du Midi-Quercy en vue de les préserver et d'en améliorer la gestion.

AXE N°4 : Coopération et assistance technique pour l'animation-gestion du programme LEADER Midi-Quercy

- Mesure 7 : Coopérer pour interroger et faire évoluer la stratégie globale du GAL
- Mesure 8 : Animation-gestion-évaluation du programme LEADER Midi-Quercy

Axe 1/ Un territoire capable d'anticiper, coopérer et innover

Détecter les idées, les animer et permettre leur croisement avec d'autres sur le territoire (ou en dehors), accompagner et outiller la structuration d'un projet collectif ou la dynamique d'un groupe, soutenir la capacité du territoire à identifier les changements et à développer en conséquence des compétences source d'adaptation et de compétitivité, soutenir l'innovation qu'elle soit économique, sociale ou environnementale... voici comment le programme LEADER pourra intervenir pour rendre le territoire entreprenant et vivant.

Axe 2/ Un territoire entreprenant et créatif

Face à l'emprise croissante de l'économie résidentielle et à la baisse de la base productive du territoire, l'enjeu pour le Pays Midi-Quercy est de trouver une réponse adaptée aux nouvelles pratiques économiques et sociales. En effet l'économie résidentielle porte en elle un potentiel et une opportunité de développement économique importants. Aussi dans l'optique d'optimiser les retombées locales de l'économie résidentielle, la base productive du territoire devra, dans le cadre de notre programme LEADER, être diversifiée (diversification non agricole, économie circulaire) voire même accrue en considérant de nouvelles potentialités productives (transformation d'un service culturel ou de santé en produit commercialisable à l'extérieur du territoire), et en considérant les opportunités offertes par de nouvelles productions "vertes" (bois, biogaz, hydroélectricité, biomatériaux...).

Axe 3/ Une attractivité environnementale, économique et sociale pour le territoire

Les conditions de réussite de ce processus de développement sont à rattacher à la capacité du territoire à maintenir et renforcer les facteurs clés liés à son attractivité tant auprès des entreprises, des populations que des touristes. Qualité de vie, des paysages, lien social, capacité d'ouverture sur l'extérieur, équipements et services dont équipements numériques et déplacements seront autant de facteurs sur lesquels le programme LEADER pourra intervenir pour accompagner un développement économique durable et la création d'emplois et de richesses sur le territoire.

4) Valeur ajoutée attendue du programme Leader :

- **Exemplarité des projets en matière de coopération et d'anticipation :** soutien spécifique aux opérations qui proposent une prise en compte et un accompagnement plus importants en matière de coopération et d'anticipation.
- **Accompagnement des porteurs de projets :** Mobilisation d'une ingénierie de projet multisectorielle auprès des porteurs de projet, coordonnée par l'équipe d'animation du Gal et soutenue par l'équipe technique et thématique du pays (cf. organisation de l'équipe d'animation). De même un lien permanent (type serveur internet ou banque de projets) sera créé avec nos partenaires institutionnels techniques afin qu'ils puissent en amont et chemin faisant apporter leurs contributions voir tisser des partenariats plus aboutis avec les projets et leurs porteurs.
- **Transfert des expériences :** Les paris de l'anticipation, de la coopération des acteurs ne pourront être réussis qu'à cette condition. La plus-value de LEADER reposera donc précisément sur sa capacité à faire émerger des projets intégrant ces dimensions qualitatives et méthodologiques pour « montrer l'exemple » (caractère pilote et transférable) et ainsi faire « tâche d'huile » sur l'ensemble du territoire (effet induit positif). Un dispositif d'information et de capitalisation sera en ce sens mis en place.
- **Innovation, recherche et développement :** Des partenariats avec des universités seront recherchés, dans la continuité des expériences enrichissantes réalisées dans le cadre du programme LEADER 2007/2013. Des dispositifs de type LIVING LAB seront diffusés dans le cadre du LEADER 2014/2020. Le choix de la spécificité LEADER sur la coopération et l'anticipation est particulièrement adapté pour engager des collaborations avec l'enseignement supérieur.
- Des **critères d'appréciation des projets** pour mesurer « la valeur ajoutée LEADER » seront définis : une grille multicritères d'analyse des projets permettra d'examiner ceux-ci en amont puis lors des Comités de

Programmation, afin de les faire éventuellement évoluer pour être éligible au Plan de développement LEADER 2014/2020 Midi-Quercy.

5) Maquette financière et moyens prévus pour assurer la bonne mise en œuvre du programme :

Fiches actions	COUT TOTAL	FEADER		CONTRIBUTIONS NATIONALES		AUTOFINANCEMENT		DEPENSES PRIVEES	
		Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
Fiche 1- connaître-observer évolutions du territoire	412500	165 000	40%	123750	30%	123 750	30%		0%
Fiche 2-outils et systèmes coopératifs	825000	330 000	40%	197500	24%	247 500	30%	50 000	6%
Fiche3-capacité productive du territoire	1430000	429 000	30%	286000	20%	715 000	50%		0%
Fiche 4-activité économie résidentielle	1602857	561 000	35%	400714,25	25%	641 143	40%		0%
Fiche 5-Mobilité -lien social	1650000	660 000	40%	445000	27%	495 000	30%	50 000	3%
Fiche 6-Qualité territoriale	1072500	429 000	40%	271750	25%	321 750	30%	50 000	5%
Fiche 7- Coopération	275000	165 000	60%	82 500	30%	27 500	10%		0%
Fiche 8- Animation-gestion et évaluation du programme	935 000	561 000	60%	187 000	20%	187 000	20%		0%
Total	8 202 857	3 300 000	40%	1 994 214	24%	2 758 643	34%	150 000	2%

→ La gouvernance du programme :

Le Comité de programmation se tiendra au minimum 2 fois par an et comportera 22 membres décisionnels dont **11 de la sphère publique et 11 de la sphère privée** (3 représentants des chambres consulaires ; 4 du CDD ; 4 de structures privées en lien avec certaines thématiques du plan de développement), et enfin 4 membres invités consultatifs. **La parité homme/femme** au sein du comité de programmation sera recherchée. **L'accompagnement et la sélection des projets s'effectuera notamment à travers une grille d'analyse multicritères**, qui favorisera leur intégration optimale dans la stratégie Leader Midi-Quercy (dimension coopérative, anticipation, etc), et leur bonification.

Le comité technique : En amont de chacun des comités de programmation se tiendra un comité technique chargé d'accompagner le porteur de projet afin de favoriser l'inscription de son projet dans la stratégie LEADER. Ce comité technique aura aussi vocation à suivre les réalisations des maîtres d'ouvrage engagés dans LEADER.

→ La gestion du programme :

La gestion du programme (suivi « physique ») sera assurée par une personne qualifiée, actuellement gestionnaire du programme LEADER à temps complet (**100 % d'un temps complet sur 7 ans (2015/2022)**).

→ L'animation du programme : sera assurée par trois agents distincts sur **1.7 ETP** dont :

- une chargée de mission, Marianne BUSSE (animatrice LEADER sur le précédent programme) sur 0.7 ETP qui prendra en charge la mission de coordination globale du programme, le suivi plus spécifique des axes 1, 2 et 4, l'évaluation, l'animation des comités techniques et de programmation.
- une chargée de mission, Jihan GHIATI (animatrice LEADER sur le programme 2000/2006 et chef de projet culturel en charge du suivi des dossiers culture sous le LEADER 2007/2013) sur 0.5 ETP qui prendra en charge le suivi plus spécifique des axes 3 et 4 (mesure coopération)
- une chargée de mission, Corinne TREVISAN sur 0.5 ETP qui assurera une mission transversale de communication interne et externe et d'appui à la capitalisation et au transfert d'expériences.

Chacune des chargées de mission sera amenée à participer au réseau rural régional et national en fonction des thématiques abordées. Le lien avec les autres politiques menés par le SM PMQ sera assuré notamment via l'intervention du directeur du SMPMQ dans sa mission de coordination globale de la structure (relations avec EPCI, complémentarité avec les autres politiques territoriales, etc).

